



# Hébergement temporaire non médicalisé







Hôpital Villiers-Saint-Denis

1 rue Victor et Louise Monfort

02 310 Villiers-Saint-Denis

Un espace hôtelier pour améliorer votre parcours de soins et faciliter l'accompagnement de vos proches

## Conditions d'admission et de séjour



L'accès à l'espace hôtelier est temporaire, programmé et relève d'une prescription médicale réalisée par le médecin de l'hôpital.

#### Vous pouvez être concerné si :

- Vous bénéficiez d'une prise en charge en hospitalisation de jour et votre lieu de résidence est éloigné géographiquement de l'hôpital;
- Votre domicile est temporairement inadapté;
- Votre état de santé ne nécessite pas une surveillance médicale ou paramédicale spécifique et que vous êtes autonome pour les actes de la vie quotidienne.

#### La durée de votre séjour :

- Pas plus de 3 nuits consécutives sans acte de soins ou de rééducation;
- Du lundi au vendredi (Hors jours fériés);
- Pas plus de 21 nuits.

#### Vous souhaitez être accompagné par un proche :

 La présence d'un proche accompagnant est possible pendant toute la durée de votre séjour sur simple demande de votre part.

## Conditions d'hébergement et de restauration



## La chambre

La chambre est équipée d'une salle d'eau et de WC.

Votre nuitée est incluse dans le forfait.

Les draps et linge de toilette sont fournis.



#### Les repas

Un espace restauration est mis à votre disposition et vous offre les options suivantes :

- Petit-déjeuner (inclus dans le forfait);
- Déjeuner (à votre charge);
- Dîner (inclus dans le forfait);

Vous avez le choix de vous restaurer en extérieur.





## Les prestations (à votre charge)

Un téléviseur est installé dans votre chambre. Son accès est rendu possible sur simple demande de votre part.

Un code d'accès Wifi peut vous être attribué sur simple demande de votre part.

Les tarifs en vigueur vous seront communiqués au moment de votre réservation.

Pas de PEC mutuelle possible (hors hospitalisation).

#### Conditions particulières

#### Les documents qui vous seront remis

- Le règlement intérieur ;
- Un exemplaire de l'état des lieux d'entrée et de sortie ;
- Un exemplaire de la pré-réservation et du consentement libre et éclairé;
- Un questionnaire d'évaluation de la satisfaction.

## A prévoir lors de votre venue

- Vos médicaments ;
- Votre nécessaire de toilette ;
- Un moyen de paiement.

#### Prise en charge et facturation

Les modalités de prise en charge et de facturation, pour vous et votre accompagnant, vous seront communiquées, au moment de votre réservation, sur la base des tarifs en vigueur.

#### Pour tous renseignements



@ hotel.hospitalier@hlrs-villiers.net